

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 26

Artikel: L'ange bleu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au sujet d'un mur mitoyen, se donner l'accolade et reconnaître leurs torts réciproques. On verrait des fonctionnaires avoir des égards pour le public, des députés vouloir gagner leurs honoraires, les domestiques obéir respectueusement, les époux envoyer par la fenêtre le browning dont ils attendaient l'occasion de se servir. On verrait le cocher avoir des prévenances pour son cheval, les receveurs à genoux devant les contribuables. On verrait des travailleurs refuser le salaire qu'ils n'ont pas gagné parce qu'ils n'étaient pas en train. On entendrait des médecins dire à un malade : « Vous n'avez rien » et, en le voyant mettre la main à la poche pour payer sa consultation : « Vous ne me devez rien puisque je ne vous ai été d'aucune utilité. » On verrait des commerçants rembourser leurs clients des bénéfices exagérés qu'ils ont perçus. On ne verrait plus que des choses étonnantes, prodigieuses, invraisemblables.



LES CANONS CONTRE LA GRÊLE

SITUE à peu près à égale distance entre Nyon et Yverdon, le village de Louvigny appartient au cercle du même nom et en forme l'une des trois communes. A l'époque dont nous parlons, il était peuplé presque exclusivement par les rejetons de quatre ou cinq grandes familles dont les plus notables étaient celles des Rouget des Sautier. Depuis l'avènement du canton de Vaud à l'indépendance, c'était dans ces deux familles que se recrutaient les députés au Grand Conseil représentant Louvigny dans la députation du cercle. Cette députation comptait trois membres et la tradition voulait que chaque village désignât l'un d'eux. Pendant les trente dernières années, le député de Louvigny avait toujours été un Sautier. Aussi les Rouget commençaient-ils à trouver que cette permanence du mandat dans la tribu rivale frisait l'usurpation et le privilège. C'était plus particulièrement l'opinion de Constant Rouget, agriculteur d'une quarantaine d'années, l'homme le plus marquant de la famille et qui aspirait depuis longtemps à remplacer à Lausanne le député régnant.

Etre l'un des deux cents et quelques députés qui s'assemblent chaque année deux ou trois fois à Lausanne pour perfectionner la législation du canton de Vaud et contrôler le gouvernement, apparaissait à Constant Rouget comme une félicité de premier ordre. Il se représentait volontiers la figure qu'il ferait sur les bancs recouverts de vieux velours vert de la Cité, suivant avec attention les débats parlementaires, se levant pour approuver ou rejeter une proposition, frayant avec les hommes politiques en renom, allant serrer la main des membres du gouvernement et recevant d'eux ces marques d'amitié ou de respect que refusent rarement les mandataires à ceux qui les nomment. Il ne savait pas encore s'il jouerait un rôle actif dans les délibérations ; la nature ne l'avait pas doué d'une grande facilité de parole. Mais si tout le monde voulait parler au Grand Conseil, les discussions n'en finiraient pas. Le député actuel, Victor Sautier, n'avait pas prononcé un seul discours depuis trente ans. Il n'en était pas moins un député avisé et considéré, que ces Messieurs de Lausanne ne manquaient jamais de consulter quand ils voulaient connaître l'opinion de la campagne, et qui obtenait d'eux tout ce qu'ils pouvaient lui accorder.

Essayer de supplanter Victor Sautier de haute lutte eût été une entreprise condamnée d'avance à l'insuccès. Constant Rouget s'était souvent dit qu'il ne fallait pas y songer. Mais le « père Sautier » avait soixante-cinq ans ; il se plaignait de rhumatismes ; déjà, aux dernières élections, il avait fait mine de déposer son mandat et ne l'a-

vait conservé que sur les instances réitérées de ses électeurs. Dans une année, la question se poserait de nouveau et chaque jour, au travail, aux repas, le soir dans son lit, Constant Rouget supputait les chances qu'il aurait de le remplacer. Il s'en ouvrit à sa femme, non moins ambitieuse que lui, et à laquelle le titre de grand conseilère n'aurait pas déplu.

La succession s'ouvrit inopinément et beaucoup plus tôt qu'on ne l'aurait cru. Neuf mois avant les élections générales, frappé d'une apoplexie, Victor Sautier succomba après de courtes souffrances, et un long convoi funèbre l'accompagnait au champ du repos. Au retour du cimetière déjà, on se demandait qui lui succéderait au Grand Conseil. On faisait des allusions à tel ou tel candidat, en évitant ce qui aurait pu compromettre ou avoir un caractère trop précis. Mais en rapprochant ce qui se chuchotait dans les pintes ou dans les caves de ce qui se disait plus librement dans les familles, on découvrait facilement qu'il y avait à Louvigny quatre candidats possibles : deux Sautier, Jules et François, beaux-frères du défunt, mais beaucoup plus jeunes que lui ; deux Rouget, le municipal Constant et son cousin Vincennet. Chacun de ces candidats représentait un nombre considérable de vaches, de champs, de prés, de vignes et de créances ; mais il était manifeste qu'au point de vue des biens meubles et immeubles, de la hauteur de la courtine et de l'épaisseur du rentier, François Sautier, le syndic, l'emportait de beaucoup sur les trois autres.

Je ne sais quel auteur a dit qu'il se déployait souvent au village, pour de petites affaires locales autant de diplomatie que dans les grands congrès européens, et qu'un syndic de commune montrait parfois plus de ruse et de finesse qu'un Metternich, un Bismarck ou un Talleyrand. Dans cette occasion, Constant Rouget fit preuve d'une connaissance du cœur humain qui eût fait honneur à un psychologue. Jules Sautier, se dit-il, est un homme fier et orgueilleux, et en même temps timide qui ne peut souffrir l'idée même d'un échec. Je vais écrire, au *Mercur* vaudois, qu'on parle de lui comme candidat au Grand Conseil. Pour ne pas être discuté et critiqué pendant plusieurs semaines, il se hâtera de déclarer qu'il n'est pas candidat. On le prendra au mot. Quant à Vincennet, sa femme est jalouse. Julie — c'était l'épouse de François Rouget — qui est son amie, ne manquera pas de lui représenter toutes les tentations qui attendent à Lausanne les maris que les sessions du Grand Conseil séparent de leurs moitiés. Elle lui rappellera ce qui est arrivé à ce garnement de Jean Cornevaux et comment les farces qu'il faisait à la capitale ont obligé sa femme à divorcer.

Les suppositions de Constant étaient justes et son plan machiavélique réussit à souhait. Cité comme candidat, Jules Sautier écrivait au *Mercur* pour démentir et « décliner la candidature ». Et Julie excita si bien la femme de Vincennet que celui-ci dut promettre qu'en aucun cas il ne se laisserait nommer député. Mais Jules Sautier se douta d'où venait le coup, et se promit bien que Constant Rouget ne recueillerait pas le fruit de sa malice.

Jules et Vincennet étant écartés, restait François Sautier, riche, considéré, célibataire, rusé comme un Apache et tout à fait décidé à conserver à la tribu des Sautier le mandat qu'ils exerçaient depuis trente ans. Insensiblement on vit se former à Louvigny deux clans, dont l'un ne jurait que par François, tandis que pour l'autre, Constant, était le grand homme. A Louvigny même, les chances de François Sautier étaient bonnes. Mais dans le village voisin du même cercle, à Saumont, Constant Rouget avait un beau-frère, homme influent, qui lui rallierait facilement la majorité des électeurs.

Le troisième village, le Trey noir, où l'on était conservateur, comme à Saumont et à Louvigny on était radical, jetterait, en cas de divisions, l'atout qui déciderait de la partie. Mais ces gens du Trey noir, sournois et capables, à ce qu'on disait à Louvigny, de toutes les noirceurs,

étaient dans le cas, si ceux de Louvigny se manœuvraient entre eux, de mettre en avant un candidat de leur commune et de profiter des circonstances pour enlever un second siège de député. En sondant le terrain au Trey noir, Constant et François ne recueillirent que de vagues promesses. Le syndic de l'endroit, propriétaire du vieux château féodal, vestige de l'ancienne noblesse vaudoise, accusait les radicaux de conduire l'Etat à la ruine : « Les plus modérés, disait-il, sont les plus dangereux, en ce qu'ils inspirent au peuple une fausse confiance. » Le vieux gentilhomme voyait de bon œil la Croix-Bleue et la Croix-Blanche, bénissait le ciel de ce qu'on n'apercevait pas encore la fumée d'une locomotive des fenêtres de son castel et répétait volontiers aux paysans que l'impôt était plus lourd à supporter que l'ancienne dîme.

(A suivre.)

B. Grivel.

L'Ange Bleu passe pour la dernière fois au Bourg cette semaine ; aussi tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de voir ce film généralement considéré comme le chef-d'œuvre du cinéma parlant allemand se doivent de ne pas le manquer. Chef-d'œuvre également du célèbre metteur en scène Josef von Sternberg, *Der Blaue Engel* a permis à Emil Jannings et Marlène Dietrich de faire deux inoubliables créations en interprétant les rôles du professeur Rath et de Lola. Tirée d'une nouvelle de Heinrich Mann « Der Professor Unrath », ce film a rencontré partout un immense succès, et bien que parlé et chanté en allemand a réussi à tenir l'affiche pendant une année à Paris. Un résumé français passe sur l'écran au début du film.

Pour la rédaction
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Pour lutter contre la mévente des **VINS VAUDOIS**
demandez un
GIRARDOR
Vermouth exquis à base de
VIN VAUDOIS

PHOTOGRAPHIE
HOTOS
GROUPES, NOCES, CARTES POSTALES
AGRANDISSEMENTS en noir et couleurs
TRAVAUX D'AMATEURS
RIPONNE 4 **LAUSANNE**
(à côté de la Viennoise) 5 % aux lecteurs du journal
R. MICHEL

KOCHER
Rue du Pont 7
Lausanne
tailleur 1^{er} ordre
mesure, confection
**promet beaucoup,
et tient tout autant**
faites-en l'expérience !

HERNIEUX
Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :
Margot & Jeannet
BANDAGISTES
Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne